



HAL
open science

Lettres Communication Langues Arts (LECLA) Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Lettres Communication Langues Arts (LECLA). 2016, Université Bourgogne Franche-Comté - UBFC. hceres-02042208

HAL Id: hceres-02042208

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042208>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département des Formations

Rapport d'évaluation

École doctorale Lettres, Communication, Langues, Arts

- Université Bourgogne Franche-Comté - UBFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Jean-Yves Lesueur, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean-Yves LESUEUR, Université de Lyon

Experts :

Mme Mathilde BIGO, Université de Rennes 2

M. Jean-Yves GUÉRIN, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

M. Jean-Christophe PÉREAU, Université de Bordeaux

M. Jean-Luc RINAUDO, Université de Rouen

Mme Béatrice THULLIER, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Régine SCHELLES

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de l'école doctorale

La restructuration des écoles doctorales (ED) en Sciences Humaines et Sociales (SHS) engagée au sein de la ComUE Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) au titre du contrat quinquennal 2017-2021, complète la co-accréditation déjà opérée en 2010, dans le cadre du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), des trois autres ED relevant des domaines des Sciences Technologies Santé du site, à savoir l'ED *Sciences pour l'Ingénieur et Microtechniques* (SPIM), l'ED *Carnot-Pasteur* et l'ED *Environnements Santé*, toutes trois intégrées dans un Collège Doctoral (CD). Les deux ED SHS actuellement existantes sur les deux sites (Besançon et Dijon) n'ont pu être regroupées lors de cette co-accréditation compte tenu de leurs fortes diversités disciplinaires et de la taille des effectifs concernés. Il s'agit de l'ED *Langages, Espaces, Temps, Sociétés* (LETS, ED n° 38) de l'Université de Franche Comté et de l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard (370 doctorants pour 138 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) en 2010), et de l'ED *Langues, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires* (LISIT, ED n° 491) de l'Université de Bourgogne (570 doctorants pour 197 HDR en 2010).

En vue de l'intégration de toutes les ED du site dans le Collège Doctoral de la future ComUE UBFC au 1/01/2017, la restructuration des deux ED LETS et LISIT a donné naissance à trois projets d'ED qui couvriront les compétences en SHS du niveau du site, à savoir :

- L'ED *Droit, Gestion, sciences Economiques et Politiques* (DGEP),
- L'ED *Lettres, Communication, Langues, Arts* (LECLA),
- L'ED *Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps* (SEPT).

Avec cette restructuration des ED SHS, tout le potentiel de recherche et d'encadrement doctoral en SHS du site sera désormais intégré dans ces trois ED, le Centre de Recherche sur les Stratégies Economiques (CRESE), jusqu'ici rattaché au périmètre de l'ED Carnot-Pasteur, rejoignant la structure ED DGEP. Ce sont donc six structures doctorales, trois relevant des sciences de la Vie et des sciences fondamentales d'une part et trois relevant des Sciences Humaines et Sociales d'autre part, qui seront intégrées à la ComUE UBFC, pour laquelle les établissements du site accrédités à délivrer le doctorat, ont décidé de déléguer cette compétence.

La ComUE UBFC qui fédère six établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres fondateurs sur les sites de Besançon et de Dijon, réunira près de 2000 doctorants et 1200 HDR, répartis dans les 51 laboratoires de recherche du site, dont 22 Unités Mixtes de Recherche (UMR) et deux Maisons des Sciences de l'Homme. Cette ComUE soutient également le projet I-site au titre de la campagne des investissements d'avenir, projet qui couvre trois domaines : a) Matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents, b) Territoires, environnement, aliments ; c) Soins individualisés et intégrés.

Le tableau ci-après présente la répartition des unités de recherche (UR), le potentiel d'encadrement, le nombre de doctorants entre les deux ED « mères » actuelles LETS et LISIT et leur redistribution à venir dans les trois projets DGEP, LECLA et SEPT. Faisant l'objet de cette évaluation, l'ED DGEP couvrira dans sa structure les sous-domaines SHS Marchés et organisations (SHS1) et Normes, Institutions et comportements sociaux (SHS2).

Depuis la création en 2009 du PRES Bourgogne Franche Comté et en vue de la création de la ComUE UBFC, les deux structures doctorales « mères » LETS et LISIT ont mis en place des collaborations actives entre les sites de Besançon et de Dijon. Ces collaborations ont pris la forme de participation des directeurs des deux structures aux deux conseils d'ED, ainsi qu'à l'organisation d'activités communes pour leurs doctorants (colloque inter-doctoral annuel en SHS, séminaire inter-doctoral Sciences Humaines en dialogue, revue électronique Sciences Humaines Combinées). Enfin, depuis 2012, une journée de rentrée est organisée pour tous les doctorants des cinq ED des universités de Bourgogne et de Franche Comté, au-delà des réunions d'accueil des doctorants spécifiques à chacune des deux structures.

Nous présentons dans un premier temps le bilan des deux ED LETS et LISIT afin de mieux comprendre la genèse du projet DGEP qui en est issu et dont nous présentons l'évaluation à la fin de ce rapport. Le comité de visite souhaite souligner que lors des discussions qui ont accompagné les présentations des bilans des ED LETS et LISIT comme des trois projets DGEP, LECLA et LISIT, l'absence de représentants des tutelles a rendu particulièrement difficile la perception de leurs soutiens et les modalités concrètes envisagées pour faciliter la mise en œuvre des projets sur les deux sites.

Projet	ED « mères »	Unités de Recherche (UR)	Acronyme	Statut	HDR	Nbre doctorants	
DGEP 3 UMR et 4 EA 230 doctorants 107 HDR	LETS	Centre de Recherches juridiques de l'Université de Franche Comté	CRJFC	EA	14	33	
		<i>Sciences de Gestion (*)</i>		<i>Hors contrat</i>	2	4	
	Carnot - Pasteur	Centre de Recherche sur les Stratégies Economiques	CRESE	EA	11	20	
	LISIT	Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique	CREDESPO	EA	25	43	
		Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements Internationaux	CREDIMI	UMR CNRS	17	33	
		Laboratoire d'économie de Dijon	LEDI	UMR CNRS/INSEM	8	23	
		Centre de Recherche en Gestion des Organisations	CREGO	EA	20	49	
Centre d'Economie et Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux	CESAER	UMR / INRA AgroSup	10	25			
(*) intégration dans CREGO (prochain contrat)					107	230	
					<i>Site UB</i>	<i>80</i>	<i>173</i>
					<i>Site UFC</i>	<i>27</i>	<i>57</i>
LECLA 5 EA 254 doctorants et 91 HDR	LETS	Editions, Langages, Littératures, informatique, arts, didactiques, discours	ELLIAD	EA	29	72	
		Centre Lucien Tesnière (**)	CLT	EA	2	13	
		Centre de Recherche Interdisciplinaires et Transculturelles	CRIT	EA	13	18	
	LISIT	Centre Interlangues : Texte, Image, Langage	TIL	EA	22	56	
		Centre Pluridisciplinaire Textes et Cultures	CPTC	EA	17	63	
Communications, Médiations, Organisations, Savoirs		CIMEOS	EA	8	32		
(**) fusion avec CRIT (prochain contrat)					91	254	
					<i>Site UB</i>	<i>44</i>	<i>103</i>
					<i>Site UFC</i>	<i>47</i>	<i>151</i>
SEPT 5UMR 9 EA 1 USR 1 UP AgroSsup 418 doctorants et 130 HDR	LETS	Théoriser et Modéliser pour Aménager UFC	ThéMA	UMR	8	15	
		Laboratoire des Sciences Historiques	LSH	EA	13	19	
		Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie	LASA	EA	5	18	
		Culture, Sport, Santé, Société	C3S	EA	9	18	
		Laboratoire de Psychologie	LP	EA	12	36	
		Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité	ISTA	EA	9	26	
		Logique de l'Agir	LdA	EA	5	20	
		Chrono-Environnement		UMR	6	12	
		Laboratoire de Recherche sur les Choix Industriels, Technologiques et Scientifiques	Récits	EA	4	15	
	Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement	MSHE	USR		8		
	LISIT	Centre Georges Chevrier	CGC	UMR	27	99	
		Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés	ARTÉHIS	UMR	11	61	
		Socio-psychologie et Management du Sport	SPMS	EA	6	27	
		Théoriser et Modéliser pour Aménager UB	ThéMA	UMR	3	6	
		Institut de Recherche en Economie de l'Education	IREDU	EA	10	25	
Développement Professionnel et Formation		DPF	UP Agro sup	2	13		
					130	418	
					<i>Site UB</i>	<i>59</i>	<i>231</i>
					<i>Site UFC</i>	<i>71</i>	<i>187</i>

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED 38 LETS :

L'ED 38 LETS bénéficie d'un adossement scientifique de qualité avec onze Equipes d'Accueil (EA), deux Unités Mixtes de Recherche (UMR) et une Unité de Service et de Recherche (USR) couvrant les champs disciplinaires SHS1 à SHS6. Le rattachement de doctorants de l'ED dans l'Unité de Service et de Recherche (USR) de la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE) au même titre que le rattachement à une UR est, à ce titre, une originalité de cette ED. Elle représente en 2015 un potentiel de 125 HDR pour 315 doctorants.

La gouvernance de l'ED est assurée par un directeur assisté d'un Bureau constitué, outre du directeur, de trois directeurs adjoints et d'un responsable administratif. Le Conseil d'ED de 26 membres, comprend 12 membres avec voix délibératives et 8 voix consultatives. Il se réunit deux à cinq fois par an. Sa composition n'est toutefois pas conforme à l'arrêté de 2006, le nombre de membres extérieurs étant insuffisant (deux au lieu de huit) pour respecter les règles de proportionnalités prévues par le texte. Aucun représentant élu du conseil d'ED n'était présent lors de l'audition des doctorants.

Jusqu'en 2013, le soutien administratif de l'ED était assuré par deux agents (un catégorie B et un catégorie C), un par université sous la responsabilité du directeur d'ED. Depuis 2013, c'est le Bureau Doctoral, placé sous la responsabilité du Service de la Recherche de l'Université Franche Comté (UFC), qui regroupe tous les personnels des ED de l'Université de Bourgogne dans la Maison de l'Université. Cette mutualisation des soutiens administratifs s'est aussi traduite par un élargissement des tâches du personnel ED, au-delà des tâches spécifiques à l'ED LETS. Cette école disposait avant cette mutualisation d'un vaste bureau et d'une salle de travail occupée par le secrétaire et dotée de postes informatiques pour les doctorants. Depuis l'installation à la Maison de l'Université, la direction et le personnel de l'ED occupent un bureau et une petite salle attenante.

La suppression du rattachement des ED aux Unités de Formation et de Recherche (UFR) a permis une redistribution des droits d'inscription qui a sensiblement amélioré le budget de l'ED LETS. Ce dernier est ainsi passé de 31 600 € en 2010 à 55 203 € en 2014. Ni le bilan, ni la visite sur site, n'ont permis de connaître la ventilation précise des dépenses par postes du budget. L'audition a toutefois révélé que l'ED consacre une part substantielle de son budget à la prise en charge d'une partie des frais de soutenances de thèses et à l'aide aux doctorants (400 € pour les frais de reprographie et 300€ pour les frais de missions du jury de thèse). A ce niveau, l'ED contribue au cofinancement avec les UR, voire au financement intégral, des aides aux doctorants pour leurs participations à des colloques.

La communication avec les doctorants est essentiellement assurée en interne par mail et en externe par un site internet qui fait appel à la base ADUM (Accès Doctorat Unique Mutualisé). Les témoignages des doctorants font état d'une réelle efficacité du responsable administratif de l'ED qui leur permet de recevoir une réponse rapide à chaque fois qu'ils sollicitent l'ED.

Le choix des sujets de thèse et la sélection des candidatures pour les contrats doctoraux font l'objet d'une procédure transparente et désormais bien structurée : le Conseil de l'ED est chargé de sélectionner les sujets proposés par les UR puis d'auditionner et sélectionner les candidats. L'ED reçoit en moyenne entre 7 et 10 supports de contrats doctoraux de l'Université Franche Comté auxquels s'ajoutent deux voire trois contrats de la Région Franche Comté. Le concours est « ouvert », sans contingentement par UR), et c'est la qualité scientifique des projets et des candidats auditionnés qui permettent d'établir la sélection. Une moyenne minimale de 14/20 en 2^{nde} année de master (M2) est exigée pour les candidats à l'entrée en thèse et le suivi d'une formation Français Langue Etrangère (FLE) peut être demandée par l'ED pour certains étudiants étrangers en difficulté. Le pourcentage de doctorants financés en lien direct avec la thèse est passé de 28,4% en 2010 à 38,1% en 2015. Le poids des salariés reste élevé dans cette ED compte tenu des enseignants du secondaire qui y sont inscrits (50% en 2010 à 44,8% en 2014). Le poids des salariés hors enseignants du secondaire s'est lui réduit sur la période (40% en 2010, contre 34 % en 2014). La part des doctorants sans aucun financement a, dans l'ensemble, légèrement diminué passant de 21,5% à 17,1% sur la période.

Les actions entreprises par l'ED pour développer son ouverture internationale sont nombreuses. Près de 40% des doctorants sont d'origine étrangère dans l'école. Outre les bourses de mobilité de l'UFC (trois à quatre supports par an), l'ED a privilégié ces dernières années une logique de qualité dans la mise en place des cotutelles afin de réduire les abandons (19 en cours contre 30 en 2005). Ceci par une sélection systématisée des postulants au doctorat. La contribution de l'ED LETS au

cofinancement des doctorants pour participation à colloques internationaux a fortement augmentée (6200 € en 2009 contre 9120 € en 2014) et l'ED est engagée depuis 2011 dans un programme d'échange international avec l'Asie du sud-est et l'Europe occidentale (mobilité entrante et sortante pour des séjours de 3 mois de doctorants)

L'ED 491 LISIT :

L'ED LISIT bénéficie d'un adossement scientifique de qualité avec 12 laboratoires de l'Université de Bourgogne (dont 5 UMR) et 2 laboratoires INRA - Agrosup (dont 1 UMR) dans son périmètre. 9 laboratoires relèvent de la DS 6 et 5 de la DS 7. L'ensemble représente en 2015 un potentiel de 202 HDR pour 555 doctorants.

Le directeur de l'ED prend appui sur un Conseil d'ED de 26 membres dont la composition est conforme à l'arrêté de 2006. Un bureau a été constitué, formé du directeur de l'ED de deux directeurs adjoints, d'un représentant des personnels de recherche et d'un doctorant. Le Conseil se réunit en moyenne quatre fois par an et des réunions spécifiques, par domaine disciplinaire, au titre des projets de restructurations ont été organisées. Aucun représentant élu des doctorants n'était présent à l'audition avec le comité HCERES. Depuis 2012, l'ED est dotée de deux bureaux administratifs, de deux salles dédiées aux doctorants et d'une salle de soutenance de thèses dans les locaux de la MSH. Deux secrétaires (1,5 équivalent temps plein, ETP) dont un Adjoint Administratif de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ADJAENES) et un Ingénieur d'Etudes (IGE), sont mis à disposition de l'ED. Cette école finance également sur son budget un emploi contractuel à mi-temps sur quatre mois lors de la période des inscriptions. Le budget annuel de l'ED est conséquent (100 K€) et le bilan apporte des éléments précis sur la ventilation des dépenses réalisées entre 2011 et 2014. On note toutefois une gestion assez chaotique du budget qui fait apparaître plus de 6000 € non utilisés en 2011 en 2013 ou un résultat négatif de plus de 13000 € en 2014. Plusieurs facteurs peuvent en partie expliquer ces fluctuations, comme *i)* la forte augmentation du nombre de soutenances pour lesquelles l'ED contribue au financement des jurys (400 € pour les frais de reprographie et 300 € pour les frais de missions du jury de thèse), *ii)* un changement d'imputation du financement du demi-salaire du responsable administratif, et *iii)* le principe d'aide financière fixe de 200 € par doctorant qui s'adapte difficilement aux besoins différenciés des doctorants. L'ED bénéficie d'un équipement informatique et d'un dispositif de visioconférence pour les soutenances de thèses en cotutelles. La communication interne est réalisée par la messagerie électronique et des réunions d'information sont organisées avec les responsables de masters pour les campagnes de concours à des contrats doctoraux. Un site web bien documenté est mobilisé pour tout ce qui relève de la communication externe.

Fruit des échanges de bonnes pratiques entre les deux ED SHS, la procédure de choix des sujets, comme de sélection des candidatures pour les contrats doctoraux, est la même que celle de l'ED LETS et le concours y est tout aussi « ouvert » sans aucun contingentement, qu'il s'agisse des supports d'établissement, comme des contrats doctoraux Jeunes Chercheurs Entrepreneurs de la Région Bourgogne. L'ED est dotée en moyenne de 10 à 12 contrats doctoraux chaque année. La part des doctorants bénéficiant d'un financement en lien avec la thèse est de 21% et les doctorants salariés sont fortement représentés (47%). Au total, les doctorants sans aucun financement sont en légère diminution dans la période mais restent à un niveau conséquent (31,5%).

L'ED LISIT est caractérisée par une forte ouverture internationale avec 38% de doctorants étrangers principalement issus du continent africain ou des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO). 70 cotutelles internationales sont en cours et l'ED est engagée dans deux collèges doctoraux européens (Collège franco-allemand depuis 2011 et Collège francophone d'Europe centrale depuis 2013).

- Encadrement et formation des doctorants

L'ED 38 LETS :

L'ED LETS s'est engagée dans une politique qualitative de suivi de ses doctorants en limitant à huit le nombre de doctorants par HDR. Cette règle est aujourd'hui globalement respectée dans l'ED, puisque seuls deux HDR font exception, mais pour des raisons exceptionnelles clairement exposées dans le bilan. Le nombre maximum de thèses encadrées est ainsi passé de douze en 2010 à onze en 2014. Le taux d'encadrement moyen est quasi stable (2,8 en 2010 contre 2,5 en 2014).

Des entretiens de suivi de thèses ont été mis en place depuis 2009 par l'ED LETS. Organisés par les UR avec la présence d'un représentant de l'ED, leur fréquence peut-être modulable selon le souhait du doctorant et de l'encadrant. Tous les doctorants doivent toutefois bénéficier d'entretiens de suivis au titre de la 2^{ème} et la 4^{ème} (ou 5^{ème}) années voire la 6^{ème}. Un bilan d'avancement de la thèse est exigé pour toute demande de dérogation pour réinscription. La durée effective des thèses reste stable (autour de 5,6 à 5,7 années entre 2010 et 2014), malgré les efforts mis en œuvre. Elle reste sous-évaluée par l'observation de quelques thèses de durées très courtes (18 à 24 mois).

La plus grande maîtrise des flux s'est traduite par une réduction des inscrits (379 en 2010 à 315 en 2015). Toutefois, le volume des soutenances s'est anormalement effondré, passant de 52 en 2010 à 33 en 2014. Il résulte de ces évolutions, une durée « calculée » des thèses (rapport entre nombre d'inscrits / thèses soutenues) qui reste très élevée passant de 5,8 en 2011 à 9,5 en 2014. La baisse des soutenances s'explique par un volume d'abandons qui reste important même s'il est en baisse sensible (48 en 2010 contre 24 en 2015).

Les doctorants de l'ED LETS doivent valider, avant toute soutenance de thèse, un programme de formation de 100 heures. L'échec de la mise en place d'un séminaire d'épistémologie assuré par les doctorants fait que la formation disciplinaire mise en œuvre par l'ED en collaboration avec la MSH s'est plutôt orientée vers la formation à l'utilisation de logiciels. La formation pilotée par l'ED est donc surtout de nature transversale, et la partie disciplinaire est plutôt décentralisée vers les UR dans lesquelles les doctorants peuvent valider des séminaires internes (sauf ceux de leur propre UR de rattachement). Les doctorants peuvent également puiser dans le catalogue des formations doctorales transversales mutualisées au sein de l'UFC, lequel s'est élargi depuis 2010 à celles de l'Université de Bourgogne. Cette offre est particulièrement diversifiée et l'audition par le comité HCERES des 22 doctorants de l'ED témoigne d'une bonne appréciation d'ensemble du programme de formation et d'une forte réactivité de l'ED aux demandes. La validation de cette formation « libre-service » n'est pas vraiment structurée (pas de crédits ECTS, pas de crédits spécifiques ED, pas d'examens). Les doctorants peuvent demander une conversion en heures de leur participation à un colloque ou une conférence. La valorisation de la production scientifique des doctorants (publications dans des revues HCERES, actes de colloques, participation à des workshops et colloques internationaux) n'est pas identifiable, ni dans le bilan, ni dans ses annexes, alors même que la charte des thèses de l'Université de Franche Comté (approuvée par son conseil scientifique en date du 02/02/2008) consacre une partie à ce critère. Enfin, il est à noter que les formations spécifiques de l'ED ne sont pas financées sur son budget et ne sont pas intégrées dans le service statutaire des enseignants-chercheurs. Des journées doctorales sont aussi organisées tous les ans à Besançon ou Dijon, mais seulement à l'initiative des UR. Un cycle de conférences scientifiques (trois à quatre par an en moyenne) complète ce dispositif.

L'ED 491 LISIT :

L'ED LISIT a limité à dix le nombre de doctorants par HDR, mais cette règle n'est toujours pas respectée à ce jour (10 HDR encadrent entre 10 et 15 doctorants). Le nombre de co encadrements a également été limité à quatre pour les maîtres de conférences (MCF) non HDR. Le taux d'encadrement moyen est en légère diminution sur la période, passant de 3,3 à 2,8. Une formation pour les jeunes HDR ou MCF en cours de préparation d'HDR a été mise en place par l'ED. Elle rencontre un réel succès et a pu contribuer à l'augmentation du nombre d'HDR soutenues.

Depuis 2012, l'ED LISIT a mis en place un comité de suivi des doctorants composé du directeur de thèse, du directeur de l'UR et de deux membres du conseil d'ED. Ce comité n'est toutefois mobilisé qu'à partir de la 6^{ème} année pour les doctorants en difficultés. Les demandes de dérogations au titre de la réinscription en 4^{ème} et 5^{ème} années ne nécessitent, outre l'avis du directeur d'ED, que l'avis du directeur de thèse pour l'entrée en 4^{ème} année, augmentée de l'avis du directeur de l'UR pour l'année suivante. Les compléments d'information apportés lors de l'audition quant à la mise en place tardive (6^{ème} année seulement) du comité de suivi de thèse, font référence d'une part à la lourdeur de mise en place systématique de ce suivi dans une ED de 555 doctorants, et d'autre part à une adaptation du calendrier de suivi de thèse basé sur la durée moyenne des thèses observée dans l'ED (de l'ordre de 5,2 ans).

Il n'y a pas de limite véritablement explicite à la durée des thèses affichée par l'ED, mais le suivi des doctorants mis en place a toutefois contribué à : 1) une forte accélération des soutenances de thèses (38 en 2011 contre 80 en 2015), 2) une réduction du nombre d'abandons (64 en 2012 contre 48 en 2015) et une baisse des inscrits en 6^{ème} année et plus. La durée effective des thèses s'est donc stabilisée autour de 62 mois. Elle est toutefois sous-évaluée par des durées de thèses anormalement très courtes (18 mois, 24 mois) et la possibilité offerte par la charte des thèses de l'Université de Bourgogne de pouvoir obtenir une suspension provisoire d'inscription en thèse dont la durée maximale n'est pas précisée (article IV-2 du chapitre IV portant sur les formalités d'inscription). La durée de thèse « calculée » (rapport inscrits / soutenance) est passée de 9,8 ans en 2011 à 6,9 en 2015 et se rapproche de la durée effective, témoignage de l'effort entrepris et du chemin qu'il reste à faire.

La politique de formation mise en place par l'ED LISIT exige le suivi d'un minimum de 60 heures de formation par chaque doctorant au cours de la thèse. L'offre de formation articule des formations spécifiques SHS organisées par l'ED, mais non financées sur son budget, et le recours au catalogue de formations transversales mutualisées du Bureau des Ecoles Doctorales des quatre ED de l'Université de Bourgogne. On note dans le bilan que l'ED a dû réduire son offre de formation spécifique suite au passage à mi-temps d'un personnel administratif, réduction qui toutefois s'accompagne d'un budget souvent non totalement utilisé. La formation suivie est comptabilisée par un journal de bord individuel depuis 2012 et la formation disciplinaire (assurée par les UR) ne peut dépasser 30h avec une validation obligatoire d'au moins 2 modules interdisciplinaires pris dans le catalogue. Les participations aux journées doctorales organisées par les laboratoires peuvent être comptabilisées dans les formations disciplinaires suivies. Il n'y a pas de réelle coordination

dans l'organisation de telles journées qui restent donc déléguées à l'initiative des UR. La validation de cette formation en « libre-service » ne fait pas appel à des crédits (ECTS, ou propres à l'ED) ni à examen. Un questionnaire d'évaluation des formations est adressé aux doctorants et l'ED LISIT présente l'originalité d'offrir une formation diplômante complémentaire en gestion/management permettant de valider, en cours de doctorat, un master à finalité professionnelle en Administration des Entreprises.

Les avis des 23 doctorants auditionnés par le comité HCERES sur l'offre de formation sont assez partagés. Certains doctorants l'ont vécu comme une perte de temps pour des formations peu adaptées à leurs besoins, tandis que d'autres, très majoritaires, soulignent la richesse de l'offre, l'intérêt d'avoir pu élargir ces compétences grâce au caractère obligatoire du suivi. La formation dispensée au titre de l'expression anglaise et de l'écriture d'articles en anglais est fortement appréciée. Le sentiment d'appartenance à l'ED reste encore diffus de la part des doctorants qui lors de l'entretien, ont reconnu être trop souvent enfermés dans une logique excessivement « laboratoire ».

- Suivi et Insertion des docteurs

L'ED 38 LETS :

L'ED LETS mobilise l'Observatoire de la vie étudiante de l'UFC, les enquêtes SIREDO du ministère et le recours au logiciel ADUM pour le suivi de ses docteurs. L'effort de l'ED et des UR dans ce domaine est conséquent et doit être mis en rapport avec la baisse relative des moyens en ressources humaines (RH) consécutive à la mutualisation des moyens par le bureau doctoral de l'UFC. Le taux de réponses de l'enquête par mailing de l'ED, en moyenne de 84,2% entre 2009 et 2011, est en progression passant à 86,9% en 2014, en amélioration sensible par rapport au précédent contrat (entre 64% et 79%). L'ED s'est attachée à inciter ses doctorants à suivre des modules professionnalisant dans le catalogue mutualisé de l'UFC et de l'UB. Elle encourage les docteurs à publier dans la revue électronique « Sciences Humaines Combinées » commune aux deux ED LETS et LISIT.

Le bilan du suivi des docteurs fait état d'une progression du nombre de docteurs en emploi trois ans après la sortie de diplôme (87% pour les sortants 2006, 92,3% pour la génération 2010 et 96,2% pour la génération 2011). Le taux d'employabilité dans l'enseignement supérieur reste comparable entre 2010 et 2011 (près de 44%). Le taux de CDD est en forte régression de 17% pour les docteurs 2009 à 7,6 % pour les docteurs 2011. Le nombre de post-doctorants reste très marginal (deux seulement en 2010).

L'ED 491 LISIT :

Compte tenu des moyens humains disponibles, il n'existe pas de dispositif de suivi régulier des docteurs mis en place par l'ED. L'école a recours aux ressources locales (Observatoire de l'étudiant) et mène des audits spécifiques pour l'insertion de ses docteurs à trois ans, lors de chaque évaluation HCERES. Le double cursus doctorat et master en Administration des Entreprises contribue à l'effort de l'ED pour l'insertion de ses docteurs en dehors de la seule sphère académique.

Le dispositif bourses doctorales Jeunes Créateurs Entreprises mis en œuvre en collaboration avec la Région Bourgogne, et la participation aux Entrepreneuriales, reconnues depuis 2015 comme formation professionnalisante par le Bureau des Etudes Doctorales, complète le dispositif d'aide à l'insertion. Le taux de réponses aux enquêtes de l'ED est de l'ordre de 90%. L'insertion sur des emplois permanents est en progression, de l'ordre de 70% pour les sortants de 2009 et de 78% pour les sortants de 2011. L'essentiel de ces recrutements relèvent du secteur public qui couvre plus de 60% des sortants en 2011. Le nombre de post-doctorants est resté stable et limité à cinq pour les docteurs de 2009 comme de 2011. Les CDD restent quant à eux limités (de l'ordre de trois en 2009 et cinq en 2011).

Autoévaluation et projet :

L'UFC et l'UB n'ont pas mis en place de procédure interne d'autoévaluation de leurs ED sur la période 2010-2015. Pour l'ED LETS, l'autoévaluation qui a été réalisée par la direction de l'ED et son Conseil, est très bien argumentée avec une très bonne perception des points forts et des faiblesses de sa structure. Le rapport d'autoévaluation fait apparaître clairement les réponses apportées à la précédente évaluation AERES de l'ED. L'autoévaluation réalisée par le directeur de l'ED LISIT fait moins apparaître une prise de conscience des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces pour l'ED LISIT.

Notons enfin que les entretiens réalisés entre les comités d'évaluation des UR et la direction de l'ED de rattachement, montrent que si la participation des laboratoires aux structures de gouvernance des ED LETS et LISIT (Conseil, Bureau) a toujours été assurée, leur implication à la politique de formation des ED et plus globalement à ses activités scientifiques, a été perçue jusqu'ici de manière très variable selon les équipes. Il ressort toutefois de ces visites que la restructuration envisagée en trois ED (DGEP, LECLA et SEPT) est plutôt favorablement accueillie et souvent jugée propice à mieux valoriser les compétences des UR dans la politique de formation de structures doctorales plus cohérentes dans leurs champs méthodologiques et disciplinaires respectifs.

Le projet ED Lettres, Communication, Langues, Arts (LECLA) :

Dans sa nouvelle structuration, l'ED LECLA devrait réunir 254 doctorants, dont 151 sur le site dijonnais et 103 à Besançon. Le potentiel d'encadrement doctoral est de 91 HDR, avec une répartition équilibrée entre les deux sites (52 à Dijon contre 33 à Besançon). Cinq Equipes d'Accueil relèveront du périmètre de cette nouvelle structure d'ED, dont trois émanent de la structure « mère » LISIT de Dijon et deux de la structure « mère/doctorants » LETS de Besançon. Le Centre Lucien Tesnière fusionne avec le CRIT pour le prochain quinquennal.

Cette ED regroupe donc dans son périmètre 20% des UR SHS du site, 28% des doctorants et 34% des HDR de la Fédération SHS (Sciences humaines et sociales) au sein de la ComUE. Le potentiel d'encadrement doctoral et la répartition des doctorants par laboratoires sont rappelés dans le tableau présent au début du rapport.

Fort des coopérations déjà engagées entre les deux structures « mères » (ED LETS et ED LISIT), l'originalité de l'organisation et du pilotage de la nouvelle ED LECLA se traduit en amont par la mise en place d'une fédération des trois ED relevant du domaine SHS (DGEP, LECLA et SEPT) implantée sur les deux sites de Besançon et Dijon au sein des deux MSH. Cette fédération, dont la coordination sera confiée à un comité de pilotage (directeurs et directeurs adjoints des trois structures), permettra de mutualiser les moyens en locaux et personnels dédiés (2,5 ETP sur chaque site). Elle vise également à coordonner les activités des trois structures doctorales, et à faciliter la diffusion des bonnes pratiques.

La gouvernance de l'ED LECLA sera confiée à un directeur et à un co-directeur, dotés des mêmes prérogatives sur chaque site, chacun associé à un directeur adjoint pour pouvoir assurer une continuité de service auprès des usagers.

Le conseil d'ED de 18 membres, conforme dans sa répartition « interne /externe » avec l'arrêté de 2006, comprend un représentant de chacune des deux autres ED en SHS (DGEP et SEPT) ainsi qu'un représentant de chacune des MSH (Besançon et Dijon). Cette structure permet de garantir la représentativité de toutes les unités de recherche du périmètre dans ses représentants d'établissement, mais ne respecte toutefois pas la répartition équilibrée, souhaitée par l'arrêté de 2006 au sein des personnalités extérieures, entre celles relevant du monde scientifique et celles issues des secteurs industriels et socioéconomiques. Un Bureau est également envisagé, constitué du directeur, du codirecteur, des deux directeurs adjoints, d'un représentant BIATSS et d'un représentant doctorant.

La politique en matière de choix des sujets et de sélection des doctorants reste globalement conforme à celle retenue dans les deux structures « mères » LETS et LISIT (cf. infra) comme dans les deux autres projets DGEP et SEPT, à savoir une pré sélection des sujets par les UR puis une sélection des sujets par le conseil d'ED qui est ensuite chargé d'assurer la diffusion (nationale et internationale) des sujets, d'auditionner et enfin de sélectionner les meilleurs couples « candidats-sujets ». Le concours à contrats doctoraux (CDU) est « ouvert » et aucun contingentement ne sera préétabli ni par établissement, ni par UR. Cette politique d'ouverture du concours à contrats doctoraux est par ailleurs fortement soutenue par la ComUE pour les six ED qui sont rattachées à son Collège doctoral.

La politique scientifique de l'ED LECLA trouve son fondement dans les convergences méthodologiques et épistémologiques qui rapprochent les champs disciplinaires concernés autour des humanités.

Au niveau de son ouverture internationale, l'ED LECLA comprend 35% de doctorants étrangers et 15% de thèses en cotutelle avec une répartition géographique assez diversifiée (Afrique/Moyen Orient/ Europe/Amérique du Sud/Asie). Compte tenu des disciplines couvertes par son périmètre, cette structure doctorale bénéficiera de l'essentiel des coopérations établies dans le cadre des ED LISIT et LETS, au titre du Collège européen franco-allemand en Lettres, Langues, Histoire et Philosophie (depuis 2011) et du Collège doctoral francophone d'Europe centrale et orientale en Arts, Langues, Lettres et Sciences Humaines.

Du point de vue de la politique d'encadrement, l'ED LECLA envisage de limiter à sept le nombre de doctorants par HDR. Le taux d'encadrement mesuré dans les cinq EA qui composeront son périmètre est en 2015 en moyenne de trois, variant entre un (CRIT) à quatre (CIMEOS). Huit HDR sur les 91 du potentiel de l'ED dépassent actuellement le seuil revendiqué, dont trois sont sensiblement au-dessus de dix doctorants sous leur responsabilité. L'ED maintient le principe de la formation des jeunes ou futurs HDR adopté dans l'ED LISIT.

Le suivi des doctorants est assuré dès la première année par un comité de thèse qui comprend un directeur de thèse, un représentant de l'unité de recherche d'accueil et un représentant de l'ED.

La présentation de l'état d'avancement de la thèse est exigée à partir de la 4^{ème} année, accompagné d'un avis motivé du directeur de thèse et du comité de suivi de thèse. La durée de thèse maximum visée est de quatre ans, mais avec une tolérance pouvant aller jusqu'à huit ans pour les doctorants salariés enseignants du second degré, PRAG ou salariés à temps plein. En 2015, la durée moyenne des thèses dans les UR qui entreront dans le périmètre de cette future ED est de 61 mois. La dispersion s'étale de 48 mois pour les docteurs issus de l'UR CIMEOS, jusqu'à 73 mois pour ceux issus de l'ED CRIT. L'engagement pris sur la durée des thèses, sera d'autant moins contraignant que la part des doctorants salariés était déjà structurellement forte dans les deux ED « mères ». La variance des durées de thèse, affichée lors de la présentation du projet entre les unités de recherche, montre que la borne maximale pourrait sans doute être réduite. L'action de la gouvernance dans ce domaine comme dans celui du taux d'encadrement des HDR, pourrait aussi conduire à une convergence vers les bonnes pratiques entre les UR.

Le programme de formations prévu pour les doctorants représente un volume de 100 heures et se répartit en deux volets. D'une part, des formations spécifiques aux domaines SHS du périmètre de l'ED assurées en collaboration avec les MSH de Besançon et de Dijon et mobilisant la visioconférence. D'autre part, des formations transversales à fin d'insertion professionnelle, offertes soit par le catalogue commun des formations mutualisées au niveau de la ComUE, soit par le catalogue d'offre de formations du Bureau des Etudes Doctorales. La validation de deux modules interdisciplinaires au moins est obligatoire à hauteur de 30 heures minimum. La participation des doctorants aux journées scientifiques organisées par leur UR, leurs communications dans des colloques nationaux ou internationaux pourront être comptabilisées à raison d'un équivalent temps de formation de 5 heures par participation. La validation des formations sera comptabilisée dans le plan individuel de formation prévu par la charte des thèses de la ComUE. La soutenance n'est autorisée qu'à condition de validation du programme de formations et les doctorants doivent être entrés dans une démarche de publication sous des formes variées (revue électronique Sciences Humaines Combinées, par exemple) ; aucune publication n'est toutefois exigée avant soutenance. Le programme de formation ne prévoit pas d'incitation à la publication, par attribution de crédits ou d'un équivalent temps formation comptabilisé dans le plan individuel de formation.

Appréciation globale :

Le projet de création de l'ED LECLA s'inscrit dans une politique de restructuration cohérente et concertée des deux structures « mères » LETS et LITS, dont la taille et la trop forte hétérogénéité disciplinaire rendaient difficile la mise en place d'une politique scientifique sur les sites de Besançon et de Dijon. Dans le cadre de la mise en place de la ComUE Université Bourgogne Franche Comté, qui aura délégation à délivrer le doctorat, ce projet contribue à une meilleure lisibilité de l'offre de formation doctorale en SHS. Il regroupe dans une structure doctorale de taille réduite, un potentiel de recherche et d'encadrement doctoral favorable aux convergences méthodologiques et épistémologiques des champs disciplinaires concernés autour des humanités.

Parmi les trois projets d'école doctorale, l'adossement scientifique de l'ED LECLA est sans doute le moins doté en nombre d'UR et le seul à ne pas avoir d'UMR CNRS dans son périmètre. C'est donc la qualité des EA de ce périmètre et leur ouverture internationale qui devront soutenir la politique scientifique de la nouvelle structure. La politique de formation doctorale envisagée comme le suivi des doctorants sont, par ailleurs, en cohérence avec les exigences disciplinaires des sections du Conseil National des Universités représentées dans le projet LECLA.

Les collaborations interdisciplinaires existantes entre les deux ED « mères » LETS et LISIT pourront être poursuivies grâce à une coordination assurée par la Fédération des ED du domaine SHS envisagée sur chaque site. Dans la mesure où il subsiste des superpositions de domaines disciplinaires que la structuration en trois ED n'a pas permis d'éviter (les lettres classiques, notamment, sont présentes dans les ED LECLA et dans l'ED SEPT), cette structure de coordination sera utile pour proposer des modalités garantissant la préparation d'un même doctorat dans une seule structure doctorale parmi les trois. Cette fédération devrait aussi contribuer à une généralisation des bonnes pratiques en matière de durée de thèse, de politique d'encadrement, de taux de financement des thèses et de suivi des doctorants. Notons que quatre des cinq UR du périmètre de l'ED LECLA relèvent aujourd'hui de l'ED LISIT dans laquelle le degré d'exigence sur les durées de thèse et le suivi des doctorants est plus flexible que dans l'ED LETS. La gouvernance de l'ED LECLA devrait donc faire preuve de conviction sur les deux sites, pour généraliser l'application des bonnes pratiques qui nourrissent son projet.

En raison des disciplines couvertes, l'ED LECLA pourra exploiter à son avantage les coopérations internationales développées au titre des deux collèges doctoraux européens dans lesquels l'ED LISIT était impliquée depuis 2011 et 2013. C'est sans doute l'un des points forts de cette ED. Au-delà de la valorisation des participations à des colloques nationaux

ou internationaux envisagée, une valorisation des publications des doctorants pourrait être également retenue dans le plan individuel de formation comme sur le futur site web de l'ED. La mise en place d'une validation de ce plan individuel de formation, sous forme de crédits propre à l'ED ou par des ECTS qui auraient un sens et une fonction dépassant le seul usage de l'ED, permettrait de valoriser davantage ce doctorat.

La gouvernance de l'ED devrait dans le domaine des formations spécifiques manifester une politique plus affirmative qui contribuerait auprès des doctorants à une meilleure lisibilité des fonctions spécifiques de l'ED par rapport à leur UR de rattachement.

Points forts :

- Restructuration qui, par une meilleure cohérence disciplinaire, augmente la lisibilité de la formation doctorale en SHS sur le site.
- Forte intégration des disciplines couvertes par le périmètre de l'ED dans les deux collèges doctoraux européens mis en place dans le cadre de l'ED LISIT.
- Volonté de mise en place de bonnes pratiques et objectif affiché de réduction de la durée des thèses.
- Effort de mutualisation des moyens et de coordination des pratiques entre les trois ED du domaine SHS sur chaque site par la création d'une fédération de ces ED localisée dans les deux MSH.

Points faibles :

- Adossement scientifique et potentiel d'encadrement qui pourraient s'avérer limités.
- Incitation insuffisante à la valorisation des travaux des doctorants.
- Modes d'implication des doctorants dans la vie de l'ED qui reste à mettre en œuvre.
- Pilotage de l'ED insuffisamment affirmé dans les modalités d'implication des UR dans la formation doctorale.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose les pistes de réflexion suivantes :

A destination de l'établissement :

- Garantir à l'ED les moyens (budget, ressources humaines) de mise en œuvre de sa politique de formation.
- Garantir sur le site une interopérabilité des Systèmes d'Information assurant la mise en œuvre effective des missions coordonnées de l'ED sur les deux sites de Besançon et de Dijon.
- Veiller en concertation avec les ED LECLA et SEPT à garantir la préparation de la formation doctorale en lettres classiques dans la seule structure LECLA.

A destination de l'ED :

- Organiser avec la gouvernance de l'ED, les modalités de mise en œuvre de l'élection des représentants des doctorants au Conseil d'ED garantissant la représentativité souhaitée des laboratoires.
- Poursuivre la dynamique d'ouverture internationale déjà engagée.
- Veiller à éviter que les missions de la fédération des ED du domaine SHS n'entrent en contradiction avec la logique de création d'un Collège doctoral de la ComUE UBFC.
- Compte tenu des prérogatives qui sont données aux Ecoles doctorales par l'arrêté de 2006, l'implication des UR dans le programme de formation doctorale devrait être intégralement pilotée par la gouvernance de l'ED et ne pas relever du principe de la délégation.
- Enfin, compte tenu de la taille raisonnable de l'ED, sa future gouvernance pourrait mettre en place des activités enclines à favoriser l'implication des doctorants dans la vie de leur école et leur faire partager un sentiment d'appartenance. Au cours de chaque année, des moments forts (journée scientifique, accueil des nouveaux doctorants par parrainage, etc.), devraient être mis en place pour réunir les doctorants en un même lieu pour présenter leurs travaux, les amener à contribuer à l'organisation des activités et partager sa culture. Dans le même état d'esprit, la volonté manifestée de voir les représentants doctorants élus au conseil d'ED assurer la plus large représentation des Unités de Recherche couvertes par le périmètre de l'ED devrait amener la

gouvernance de l'ED à faire preuve de pédagogie et contribuer à la mise en place d'un mode de scrutin permettant d'atteindre cet objectif.

Observations de l'établissement

Réponse au rapport du Comité HCERES
sur l'Ecole Doctorale *Lettres, communication, langues, arts (LECLA)*
Campagne d'évaluation 2015-2016

La Direction de l'Ecole Doctorale *LECLA* et moi-même avons pris connaissance du rapport rédigé par le Comité d'Evaluation du HCERES. Tous les membres de l'ED et la Présidence d'UBFC tiennent à remercier sincèrement les experts du Comité pour leur travail d'analyse et pour le temps consacré à cette expertise.

Les porteurs du projet de la future ED *LECLA* prennent volontiers acte des recommandations formulées dans le rapport. Ils s'engagent donc à appliquer les propositions du Comité, en particulier dans la mise en place d'une gouvernance de l'ED propre à développer les bonnes pratiques en matière de formation doctorale, d'encadrement des thèses et de suivi des doctorants. Ils seront particulièrement soucieux de valoriser les publications des doctorants, en premier lieu sur le site web de l'ED, puis de concevoir un système de crédits ou d'ECTS destinés à valoriser leur diffusion.

Nous avons toutefois relevé dans le rapport, le passage suivant qui souligne l'absence des tutelles lors de la présentation du bilan et du projet : « Le comité de visite souhaite souligner que, lors des discussions qui ont accompagné les présentations des bilans des ED *LETS* et *LISIT* comme des trois projets *DGEP*, *LECLA* et *SEPT*, l'absence de représentants des tutelles a rendu particulièrement difficile la perception de leurs soutiens et les modalités concrètes envisagées pour faciliter la mise en œuvre des projets sur les deux sites » (p.4). Je tiens donc à affirmer qu'UBFC soutient pleinement la réorganisation des ED présentée et s'emploiera à accompagner le développement de *DGEP*, *LECLA* et *SEPT*.

Besançon, le 11 mai 2016



Nicolas CHAILLET
Président UBFC

Dossier suivi par :
Jean-Marc Bourgeon
Directeur de la Recherche et des Etudes Doctorales
Té. 06 76 62 93 02 - Mél : jean-marc.bourgeon@ubfc.fr